

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à verser une subvention de cinq cents francs (500 F) à l'Association des Retraités d'Etat de la Réunion.

Les crédits peuvent être prélevés sur le chapitre 955 - article 657 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux Publics :

"Les Commissions émettent un avis défavorable à l'octroi de cette subvention".

LE MAIRE donne ensuite lecture de la lettre adressée à l'Association des Retraités de l'Etat, en réponse à leur demande de subvention (lettres des 21 février et 16 mars 1976) :

"Par lettres citées en référence, vous me transmettez une copie de la motion que vous avez adoptée au cours de votre Assemblée Générale du 2 mars 1976 et me demandez si la Municipalité de Saint-Denis peut contribuer à la construction d'un Foyer de Retraités sur un terrain qui vous a été accordé par la Municipalité du Port.

Je ne puis bien entendu que vous féliciter de ce que vous entreprenez en faveur des Retraités du Port et vous remercier de vouloir étendre votre action "à d'autres communes". Toutefois, vous semblez ignorer qu'un certain nombre d'actions comparables à la vôtre ont déjà été réalisées dans l'île et qu'en particulier il existe à Saint-Denis un Office Municipal du Troisième Age. Ce dernier, créé le 26 mai 1975, regroupe douze clubs de personnes âgées et compte plus de mille adhérents à qui l'on donne chaque semaine l'occasion de "lire, discuter et de se rencontrer".

L'entretien et l'animation de ces clubs, à qui l'on propose des activités diverses, coûtent malheureusement fort cher et obligent la Municipalité à intervenir fréquemment. Vous comprenez aisément de ce fait qu'il nous est difficile de subventionner d'autres organismes poursuivant le même but. Toutefois, vous avons le plaisir de vous envoyer à titre d'encouragement, une participation symbolique de 500 F."

M. BEDIER - Il y a deux associations de Retraités de l'Etat ; une se trouve à Saint-Denis.

M. GERARD - Les Commissions des Finances et des Travaux Publics n'ont pas été au courant de cette correspondance, mais à partir du moment où vous avez admis le principe d'une subvention symbolique, elles émettent un avis favorable.

LE MAIRE - En ce qui concerne la question de M. BEDIER, nous vérifierons s'il existe une autre association des Retraités de l'Etat.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

VU  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme  
Saint-Denis, le 16 juillet 1976  
Le chef de Bureau  
délégué  
F. LA COSTE